

Arrêté portant composition de jury d'examens

Arrêté de nomination du jury de BUT GEA

Le directeur de composante,

Vu le Code de l'éducation et notamment l'article L613-1 ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
 Vu le règlement des études et des examens de l'université Bretagne Sud adopté par la CFVU du 16 juin 2022 et consolidé dans sa version du 13 juin 2024 ;
 Vu la délibération n°74-2016 du conseil d'administration du 08 juillet 2016 relative à la délégation de pouvoir en matière de nomination des membres de jury accordée par le président aux directeurs de composantes ;

Arrête

Article 1. Le jury de BUT **Gestion des entreprises et des administrations (GEA)** et des parcours
 - Gestion comptable, fiscale et financière (GC2F)
 - Contrôle de gestion et pilotage de la performance (CG2P)
 - Gestion et pilotage des ressources humaines (GPRH)
 - Gestion, entrepreneuriat et management d'activités (GEMA)
 est constitué de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2025-2026 :

	1 ^{er} semestre	2 nd semestre	Année
BUT1	Président.e Xavier TRIPOTEAU (E)	Président.e Xavier TRIPOTEAU (E)	Président.e Xavier TRIPOTEAU (E)
	Caroline CHABAULT-MARX (EC)	Caroline CHABAULT-MARX (EC)	Caroline CHABAULT-MARX (EC)
	Nolwen ROUDAUT (EC)	Nolwen ROUDAUT (EC)	Nolwen ROUDAUT (EC)
	Pascal SOURGET (P)	Pascal SOURGET (P)	Pascal SOURGET (P)
	Kévin TUAL (P)	Kévin TUAL (P)	Kévin TUAL (P)
	Pierre-Yves KERDREUX (E)	Pierre-Yves KERDREUX (E)	Pierre-Yves KERDREUX (E)
	Catherine LEVEUGLE (P)	Catherine LEVEUGLE (P)	Catherine LEVEUGLE (P)



	1 ^{er} semestre	2 nd semestre	Année	Diplôme
BUT2	Président.e Xavier TRIPOTEAU (E)	Président.e Xavier TRIPOTEAU (E)	Président.e Xavier TRIPOTEAU (E)	Président.e Xavier TRIPOTEAU (E)
	Caroline CHABAULT-MARX (EC)	Caroline CHABAULT-MARX (EC)	Caroline CHABAULT-MARX (EC)	Caroline CHABAULT-MARX (EC)
	Nolwen ROUDAUT (EC)	Nolwen ROUDAUT (EC)	Nolwen ROUDAUT (EC)	Nolwen ROUDAUT (EC)
	Pascal SOURGET (P)	Pascal SOURGET (P)	Pascal SOURGET (P)	Pascal SOURGET (P)
	Kévin TUAL (P)	Kévin TUAL (P)	Kévin TUAL (P)	Kévin TUAL (P)
	Pierre-Yves KERDREUX (E)	Pierre-Yves KERDREUX (E)	Pierre-Yves KERDREUX (E)	Pierre-Yves KERDREUX (E)
	Catherine LEVEUGLE (P)	Catherine LEVEUGLE (P)	Catherine LEVEUGLE (P)	Catherine LEVEUGLE (P)

	1 ^{er} semestre	2 nd semestre	Année	Diplôme
BUT3	Président.e Xavier TRIPOTEAU (E)	Président.e Xavier TRIPOTEAU (E)	Président.e Xavier TRIPOTEAU (E)	Président.e Xavier TRIPOTEAU (E)
	Caroline CHABAULT-MARX (EC)	Caroline CHABAULT-MARX (EC)	Caroline CHABAULT-MARX (EC)	Caroline CHABAULT-MARX (EC)
	Nolwen ROUDAUT (EC)	Nolwen ROUDAUT (EC)	Nolwen ROUDAUT (EC)	Nolwen ROUDAUT (EC)
	Pascal SOURGET (P)	Pascal SOURGET (P)	Pascal SOURGET (P)	Pascal SOURGET (P)
	Kévin TUAL (P)	Kévin TUAL (P)	Kévin TUAL (P)	Kévin TUAL (P)
	Pierre-Yves KERDREUX (E)	Pierre-Yves KERDREUX (E)	Pierre-Yves KERDREUX (E)	Pierre-Yves KERDREUX (E)
	Catherine LEVEUGLE (P)	Catherine LEVEUGLE (P)	Catherine LEVEUGLE (P)	Catherine LEVEUGLE (P)

E=Enseignant, EC=Enseignant-chercheur, P=Professionnel

Article 2. Le Directeur de l'IUT de Vannes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3. Le présent arrêté fait l'objet d'une publicité sur le site internet de l'Université dans les conditions définies par la délibération n°75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.

À Vannes le 3 Novembre 2025

Xavier TRIPOTEAU




Arrêté portant composition de jury d'examens

Arrêté de nomination du jury de BUT INFORMATIQUE

Le directeur de composante,

Vu le Code de l'éducation et notamment l'article L613-1 ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;

Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;

Vu le règlement des études et des examens de l'université Bretagne Sud adopté par la CFVU du 16 juin 2022 et consolidé dans sa version du 13 juin 2024 ;

Vu la délibération n°74-2016 du conseil d'administration du 08 juillet 2016 relative à la délégation de pouvoir en matière de nomination des membres de jury accordée par le président aux directeurs de composantes ;

Arrête

Article 1. Le jury de BUT INFORMATIQUE et des parcours

- A - Réalisation d'applications : conception, développement, validation (CDV)
- B - Déploiement d'applications communicantes et sécurisées (CYBER)

est constitué de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2025-2026 :

	1 ^{er} semestre	2 nd semestre	Année
BUT1	Président.e Xavier TRIPOTEAU €	Président.e Xavier TRIPOTEAU (E)	Président.e Xavier TRIPOTEAU (E)
	François Merciol (EC)	François Merciol (EC)	François Merciol (EC)
	Philippe TONIN (E)	Philippe TONIN (E)	Philippe TONIN (E)
	Marine LE PEMP (P)	Marine LE PEMP (P)	Marine LE PEMP (P)
	Xavier ROIRAND (P)	Xavier ROIRAND (P)	Xavier ROIRAND (P)



	1 ^{er} semestre	2 nd semestre	Année	Diplôme
BUT2	Président.e Xavier TRIPOTEAU (E)	Président.e Xavier TRIPOTEAU (E)	Président.e Xavier TRIPOTEAU (E)	
	François Merciol (EC)	François Merciol (EC)	François Merciol (EC)	
	Philippe TONIN (E)	Philippe TONIN (E)	Philippe TONIN (E)	
	Marine LE PEMP (P)	Marine LE PEMP (P)	Marine LE PEMP (P)	
	Xavier ROIRAND (P)	Xavier ROIRAND (P)	Xavier ROIRAND (P)	

	1 ^{er} semestre	2 nd semestre	Année	Diplôme
BUT3	Président.e Xavier TRIPOTEAU (E)	Président.e Xavier TRIPOTEAU (E)	Président.e Xavier TRIPOTEAU (E)	Président.e Xavier TRIPOTEAU (E)
	François Merciol (EC)	François Merciol (EC)	François Merciol (EC)	François Merciol (EC)
	Philippe TONIN (E)	Philippe TONIN (E)	Philippe TONIN (E)	Philippe TONIN (E)
	Marine LE PEMP (P)			
	Xavier ROIRAND (P)	Xavier ROIRAND (P)	Xavier ROIRAND (P)	Xavier ROIRAND (P)

E=Enseignant, EC=Enseignant-chercheur, P=Professionnel

Article 2. Le Directeur de l'IUT de Vannes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3. Le présent arrêté fait l'objet d'une publicité sur le site internet de l'Université dans les conditions définies par la délibération n°75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.

À Vannes le 3 Novembre 2025

Xavier TRIPOTEAU




Arrêté n°2025-005-IUT de Vannes

Arrêté portant composition de jury d'examens

Arrêté de nomination du jury de BUT SCIENCE DES DONNÉES

Le directeur de composante,

Vu le Code de l'éducation et notamment l'article L613-1 ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;

Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;

Vu le règlement des études et des examens de l'université Bretagne Sud adopté par la CFVU du 16 juin 2022 et consolidé dans sa version du 13 juin 2024 ;

Vu la délibération n°74-2016 du conseil d'administration du 08 juillet 2016 relative à la délégation de pouvoir en matière de nomination des membres de jury accordée par le président aux directeurs de composantes ;

Arrête

Article 1. Le jury de BUT Science des données (SD) et des parcours

- Exploration et modélisation statistique (EMS)
- Visualisation, conception d'outils décisionnels (VCOD)

est constitué de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2025-2026 :

	1 ^{er} semestre	2 nd semestre	Année
BUT1	Président.e Xavier TRIPOTEAU (E)	Président.e Xavier TRIPOTEAU (E)	Président.e Xavier TRIPOTEAU (E)
	Charlaine GARDAN (E)	Charlaine GARDAN (E)	Charlaine GARDAN (E)
	Nicolas BÉCHET (EC)	Nicolas BÉCHET (EC)	Nicolas BÉCHET (EC)
	Benjamin DUFÉE (E)	Benjamin DUFÉE (E)	Benjamin DUFÉE (E)
	Xavier DONCHÉRY (P)	Xavier DONCHÉRY (P)	Xavier DONCHÉRY (P)
	Tanguy LE NOUVEL (P)	Tanguy LE NOUVEL (P)	Tanguy LE NOUVEL (P)



	1 ^{er} semestre	2 nd semestre	Année	Diplôme
BUT2	Président.e Xavier TRIPOTEAU (E)	Président.e Xavier TRIPOTEAU (E)	Président.e Xavier TRIPOTEAU (E)	Président.e Xavier TRIPOTEAU (E)
	Charlaine GARDAN (E)	Charlaine GARDAN (E)	Charlaine GARDAN (E)	Charlaine GARDAN (E)
	Nicolas BÉCHET (EC)	Nicolas BÉCHET (EC)	Nicolas BÉCHET (EC)	Nicolas BÉCHET (EC)
	Benjamin DUFÉE (E)	Benjamin DUFÉE (E)	Benjamin DUFÉE (E)	Benjamin DUFÉE (E)
	Xavier DONCHÉRY (P)	Xavier DONCHÉRY (P)	Xavier DONCHÉRY (P)	Xavier DONCHÉRY (P)
	Tanguy LE NOUVEL (P)			

	1 ^{er} semestre	2 nd semestre	Année	Diplôme
BUT3	Président.e Xavier TRIPOTEAU (E)	Président.e Xavier TRIPOTEAU (E)	Président.e Xavier TRIPOTEAU (E)	Président.e Xavier TRIPOTEAU (E)
	Charlaine GARDAN (E)	Charlaine GARDAN (E)	Charlaine GARDAN (E)	Charlaine GARDAN (E)
	Nicolas BÉCHET (EC)	Nicolas BÉCHET (EC)	Nicolas BÉCHET (EC)	Nicolas BÉCHET (EC)
	Benjamin DUFÉE (E)	Benjamin DUFÉE (E)	Benjamin DUFÉE (E)	Benjamin DUFÉE (E)
	Xavier DONCHÉRY (P)	Xavier DONCHÉRY (P)	Xavier DONCHÉRY (P)	Xavier DONCHÉRY (P)
	Tanguy LE NOUVEL (P)			

E=Enseignant, EC=Enseignant-chercheur, P=Professionnel

Article 2. Le Directeur de l'IUT de Vannes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3. Le présent arrêté fait l'objet d'une publicité sur le site internet de l'Université dans les conditions définies par la délibération n°75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.

À Vannes le 3 novembre 2025

Xavier TRIPOTEAU




Arrêté portant composition de jury d'examens

Arrêté de nomination du jury de BUT TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION

Le directeur de composante,

Vu le Code de l'éducation et notamment l'article L613-1 ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;

Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;

Vu le règlement des études et des examens de l'université Bretagne Sud adopté par la CFVU du 16 juin 2022 et consolidé dans sa version du 13 juin 2024 ;

Vu la délibération n°74-2016 du conseil d'administration du 08 juillet 2016 relative à la délégation de pouvoir en matière de nomination des membres de jury accordée par le président aux directeurs de composantes ;

Arrête

Article 1. Le jury de BUT Techniques de commercialisation (TC) et des parcours

- Marketing digital, e-business et entrepreneuriat (MDEE)
- Business international : achat et vente (BIAV)
- Business développement et management de la relation client (BDMRC)

est constitué de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2025-2026 :

	1 ^{er} semestre	2 nd semestre	Année
BUT1	Président.e Xavier TRIPOTEAU (E)	Président.e Xavier TRIPOTEAU (E)	Président.e Xavier TRIPOTEAU (E)
	Stéfan AUTRET (E)	Stéfan AUTRET (E)	Stéfan AUTRET (E)
	Nathalie BOURDONCLE (EC)	Nathalie BOURDONCLE (EC)	Nathalie BOURDONCLE (EC)
	Nathalie MOTTE (E)	Nathalie MOTTE (E)	Nathalie MOTTE (E)
	Aurore BOISSEAU (P)	Aurore BOISSEAU (P)	Aurore BOISSEAU (P)
	Nathalie POIREL (P)	Nathalie POIREL (P)	Nathalie POIREL (P)



	1 ^{er} semestre	2 nd semestre	Année	Diplôme
BUT2	Président.e Xavier TRIPOTEAU (E)	Président.e Xavier TRIPOTEAU (E)	Président.e Xavier TRIPOTEAU (E)	Président.e Xavier TRIPOTEAU (E)
	Stéfan AUTRET (E)	Stéfan AUTRET (E)	Stéfan AUTRET (E)	Stéfan AUTRET (E)
	Nathalie BOURDONCLE (EC)	Nathalie BOURDONCLE (EC)	Nathalie BOURDONCLE (EC)	Nathalie BOURDONCLE (EC)
	Nathalie MOTTÉ (E)	Nathalie MOTTÉ (E)	Nathalie MOTTÉ (E)	Nathalie MOTTÉ (E)
	Aurore BOISSEAU (P)	Aurore BOISSEAU (P)	Aurore BOISSEAU (P)	Aurore BOISSEAU (P)
	Nathalie POIREL (P)	Nathalie POIREL (P)	Nathalie POIREL (P)	Nathalie POIREL (P)

	1 ^{er} semestre	2 nd semestre	Année	Diplôme
BUT3	Président.e Xavier TRIPOTEAU (E)	Président.e Xavier TRIPOTEAU (E)	Président.e Xavier TRIPOTEAU (E)	Président.e Xavier TRIPOTEAU (E)
	Stéfan AUTRET (E)	Stéfan AUTRET (E)	Stéfan AUTRET (E)	Stéfan AUTRET (E)
	Nathalie BOURDONCLE (EC)	Nathalie BOURDONCLE (EC)	Nathalie BOURDONCLE (EC)	Nathalie BOURDONCLE (EC)
	Nathalie MOTTÉ (E)	Nathalie MOTTÉ (E)	Nathalie MOTTÉ (E)	Nathalie MOTTÉ (E)
	Aurore BOISSEAU (P)	Aurore BOISSEAU (P)	Aurore BOISSEAU (P)	Aurore BOISSEAU (P)
	Nathalie POIREL (P)	Nathalie POIREL (P)	Nathalie POIREL (P)	Nathalie POIREL (P)

E=Enseignant, EC=Enseignant-chercheur, P=Professionnel

Article 2. Le Directeur de l'IUT de Vannes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3. Le présent arrêté fait l'objet d'une publicité sur le site internet de l'Université dans les conditions définies par la délibération n°75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.

À Vannes le 3 novembre 2025

Xavier TRIPOTEAU


